

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mai 2025

FIN DE VIE - (N° 1364)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

N° 693

AMENDEMENT

présenté par

Mme Blin, M. Hetzel, M. Juvin, M. Le Fur, M. Portier, Mme Corneloup, M. Bazin et M. Ray

ARTICLE 6

Supprimer l'alinéa 9.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet alinéa est inutile puisque l'une des conditions requises est « d'être apte à exprimer sa volonté de façon libre et éclairée », ce qui ne peut pas être présumé pour les personnes faisant l'objet d'une protection juridique.

Cet alinéa est d'autant moins pertinent qu'il ne prévoit que « d'informer » la personne supposée protéger le patient.